



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Contrecœur tiendra une assemblée publique de consultation le 1^{er} novembre 2022, à 19 h, à la mairie de Contrecœur, 5000, route Marie-Victorin, tel que le requiert l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de l'immeuble suivant :

DM-2022-064 – 8, rue Lalumière

L'objet de la demande vise à déroger à la grille des usages et des normes A2-120 du règlement de zonage 858-1-2009, afin d'autoriser une opération cadastrale dans le but de remplacer le lot 4 814 709 par le lot 6 528 347, dont la superficie sera de 1 059,8 mètres carrés au lieu de 1 500 mètres carrés minimum, le tout tel que prescrit.

FAIT ET DONNÉ À CONTRECŒUR, le 14 octobre 2022.



MYLENE RIOUX
GREFFIERE